

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01712

Numéro SIREN : 829 122 506

Nom ou dénomination : A.V. Simulation

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt A2023/017274

A.V. Simulation

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.403.400 euros
Siège social : 7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC
829 122 506 RCS TOULOUSE
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES DU 9 MAI 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

[...]

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directeur Général et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesdits comptes, établis et arrêtés par le Conseil d'administration, se soldant par un report à nouveau de 1 135 302,45 euros et un résultat net comptable de - 203 327,34 euros, approuve l'inventaire, ces comptes ainsi que les opérations traduites par eux ou résumées dans le rapport de gestion.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 3 990 Euros et l'impôt correspondant.

La Collectivité des Associés donne en conséquence au Président, au Directeur Général et au Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Conseil d'Administration, la Collectivité des Associés décide l'affectation suivante du report à nouveau et du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Origine

- Report à nouveau :	1 135 302,45 €
- Résultat de l'exercice : perte de	- 203 327,34 €

Affectation

- Report à nouveau	931 975,10 €
Ainsi porté de 1 135 302,45 € à 931 975,10 €	

<u>Totaux</u>	<u>931 975,10 €</u>	<u>931 975,10 €</u>
----------------------	----------------------------	----------------------------

La Collectivité des Associés, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, reconnaît en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes durant les trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION : MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'administration, décide de proposer à la Collectivité des Associés, la nomination de :

- EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST (RCS Toulouse 540 800 406) et,
- GRANT THORNTON (RCS Paris B 632 013 843)

en qualité de Co-commissaires aux comptes pour une durée de six (6) années expirant en 2029 lors de la réunion de la Collectivité des Associés statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Collectivité des Associés prend acte de la décision de Monsieur Laurent SALANQUEDA de démissionner de ses mandats de :

- administrateur, et,
- représentant d'OKTAL SAS, administrateur,

à effet du 30 novembre 2022 au soir.

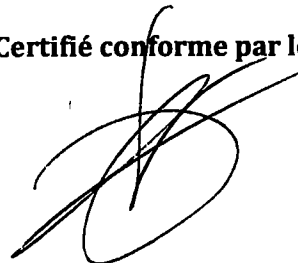
La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Alexandre ROBARDEY en qualité d'administrateur jusqu'au 15 janvier 2026 ;
- Monsieur Olivier PEDRON en qualité de représentant d'OKTAL SAS, administrateur, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'au 15 janvier 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifié conforme par le Président



A.V. Simulation

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.403.400 euros

Siège social : 7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC

829 122 506 RCS TOULOUSE

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à 15 heures 30, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni, par visio-conférence, sur convocation effectuée par le Président dans les conditions prévues par les Statuts de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Point sur l'activité et la situation commerciale de la Société ;
- Proposition d'arrêté des comptes 2022 ;
- Confirmation de la nomination du nouveau Directeur Général et de sa rémunération ;
- Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 30 août 2022 et du 15 novembre 2022 ;
- Questions diverses.

Sont présents ou représentés :

- SOGECLAIR SA, représentée par Monsieur Olivier PEDRON, Membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Philippe ROBARDEY, Membre du Conseil d'Administration,
- Madame Elise LEGENDRE, Membre du Conseil d'Administration, représenté par Monsieur Philippe ROBARDEY,
- OKTAL SAS, représentée par Monsieur Olivier PEDRON, Membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Sylvain CROSNIER, Membre du Conseil d'Administration,
- UTAC Holding SAS, représentée par Monsieur François-Sylvain CROSNIER, Membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Laurent BENOIT, Membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Christophe GARSUAULT, Membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Olivier COLMARD, Membre du Conseil d'Administration,
- Monsieur Philippe LAUFER, Membre du Conseil d'Administration.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Emmanuel CHEVRIER, Directeur Général de la Société.

Monsieur Olivier PEDRON, représentant de la société SOGECLAIR, préside la séance (le « **Président** ») ; il constate que (i) au moins un Membre du Conseil d'Administration représentant RENAULT est présent ou représenté, (ii) le Membre du Conseil représentant 3DSI est présent ou représenté, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

[...]

Nomination du nouveau Directeur Général

Le Président indique que suite au Conseil d'administration du 19 janvier 2023 durant lequel les 3 candidats au poste de Directeur Général présélectionnés se sont entretenus avec les Administrateurs, il a été convenu de poursuivre le processus de recrutement en organisant des rencontres individuelles entre les candidats et les administrateurs afin de permettre au conseil de trancher.

A l'issue de ce processus, il est proposé au Conseil de désigner François DEUDON en tant que Directeur Général de la Société pour une durée de trois ans à compter du 9 mai 2023. [...]

Après en avoir délibéré, il est passé au vote de la résolution suivante :

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration décide de :

- nommer François DEUDON en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de 3 ans à compter du 9 mai 2023 ;
- [...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Contre conforme
par le Président*

